



Charte de bonne conduite FACEBOOK association AMA

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation et les bonnes pratiques sur La page Facebook de l'association AMA.

Toute personne qui poste ou interagit sur ladite page s'engage à respecter cette charte.

La page Facebook de l'association :

<https://www.facebook.com/AssociationMotocyclisteAlternative/>

Ce compte officiel est modéré par le bureau de l'association,
tous les adhérent(e)s peuvent être éditeurs éditrices.

Éditeur(s), éditrice(s) :

Tout(e) adhérent(e) à jour dans sa cotisation peut ou ne pas être, éditeur ou éditrice de la page et ce uniquement à sa demande.

Cette formalité sera dorénavant proposée lors de chaque campagne d'adhésion en année civile. Par ailleurs, tout nouvel adhérent(e) aura également le choix d'être éditeur(trice).

Chaque adhérent pourra, en cours d'année, demander une modification ou une suppression de cette fonction.

But de la Page Facebook AMA

- Informer sur les activités du club, toutes informations relatives à l'univers de la moto ainsi que les activités et informations LGBTI+,
- Les événements connexes & associatifs LGBTI+ ne doivent en aucun cas être majoritaires sur l'univers de la moto,

Les publications proposées par les Éditeur(s), éditrice(s) peuvent être :

- Événements liés ou organisés par l'association, actualités du club, projets, univers de la moto, annonces et communication LGBTI+,
- L'AMA encourage les interactions entre les personnes le souhaitant, sur ce compte officiel.

Aucune modération n'est effectuée par les membres Administration et Modération, toutes les publications restent libres, tant que la charte est respectée.

Respect et généralité

Les utilisateurs sont tenus de respecter ces espaces d'échange et de se soumettre aux conditions générales d'utilisation propres à Facebook, chacun étant responsable de ses publications.

Vous pouvez consulter ces conditions générales [ici](#) ou <https://www.facebook.com/policies/>

Les contributions (textes, photos, etc.) qui sont contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs et à la législation en vigueur, et qui portent atteinte aux droits des tiers sont interdites, notamment :

- Les contributions qui sont menaçantes, insultantes, diffamatoires, pornographiques, racistes, xénophobes, LGBTIphobes, sexistes, antisémites ou islamophobes,
- Les contributions susceptibles d'inciter à la violence ou d'encourager des pratiques dangereuses,
- Les contributions qui ne respectent pas la vie privée selon la législation relative à la protection des données à caractère personnel, telles que la publication de l'adresse e-mail, l'adresse postale ou du numéro de téléphone d'une personne ou d'une photographie représentant des personnes reconnaissables sans notamment le consentement des celles-ci,
- Les contributions dont l'utilisateur n'est pas titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle, par exemple la publication de documents protégés par un copyright ou droit d'auteur,
- Les contributions qui contiennent des liens vers d'autres sites web ou forums au contenu illégal.
- Les contributions qui ont un contenu publicitaire, promotionnel, commercial ou qui contiennent des liens vers des sites web ayant un tel contenu, ainsi que les contributions qui sont publiées à des fins de recrutement ou à des fins d'enquête.
- Les contributions qui s'apparentent à du spamming.

Les utilisateurs se doivent d'être respectueux envers les autres adhérents et l'association dans leurs propos et/ou faits.

L'AMA reste ouverte aux avis positifs et aux avis négatifs s'ils sont constructifs et ne sont pas dénigrants, violents ou insultants et qu'ils permettent d'instaurer un dialogue.

L'AMA encourage à utiliser dans toutes les contributions, le # officiel pour parler de notre association et ce même sur vos pages personnelles.

Administration et Modération

La fonction de d'administrateur et Modérateur est assurée par les membres du bureau, qui le souhaitent, maîtrisant Facebook et ses fonctions.

Ce rôle est uniquement de veiller au bon respect de la charte.

Au 1^{er} janvier 2020, les modérateurs sont :

- Le secrétaire,
- La vice-présidente,

Cette fonction ne peut toutefois, par définition, être exercée qu'à posteriori.
En cas de manquement aux règles, les modérateurs peuvent être amenés à exclure temporairement ou définitivement un éditeur ou utilisateur.

Les modérateurs de la page, se réserve le droit de supprimer toute(s) contribution(s) ne répondant pas à ces règles.

Votre association vous invite à signaler via la nouvelle adresse mail :

moderation@ama-moto.com

Toute(s) interaction(s) négatives et/ou manquement(s) du respect des points de la charte.

Les modérateurs, répondront à toutes vos questions afin d'assurer le suivi des commentaires et répondre aux messages privés.

Les personnes désirantes effectuer un commentaire ou formuler une plainte concernant des contributions sur les comptes officiels de l'AMA sont invitées à envoyer un mail à cette même adresse :

moderation@ama-moto.com